Bulletin d'information de la commune

N° 19
Juin 2025

Courcelles * Trélou-sur-Marne * Chassins * L'Erolle * Avize





Le Mot du Maire

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS AMIS,

En ces temps peu réjouissants, quand les guerres font rages non loin de chez nous, quand le contexte politique et budgétaire devienne incertain, que le climat se dégrade, il devient impérieux de cultiver un élan de positivité. Et si nous apportions un peu de positivité en s'investissant activement à l'amélioration de notre propre cadre de vie.

Dans l'édition de juin 2024 du bulletin municipal, porté par un rêve, j'avais imaginé une liste à la Prévert d'initiatives pour embellir notre quotidien... Hélas, ce n'était qu'une douce illusion.

Aujourd'hui, quelle belle opportunité alors que notre village viticole, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO "Maisons, Coteaux et Caves de Champagne" et célébrant fièrement son dixième anniversaire, nous décidions de proposer un village fleuri et impeccable ! (Vous trouverez dans ce bulletin un extrait de l'arrêté de juillet 2017 qui encadre l'entretien de nos trottoirs et rues.)

Imaginez : plus une seule mauvaise herbe ne viendrait s'immiscer entre nos dalles ou le long de nos bordures. Nos trottoirs seraient impeccables, sans feuilles mortes ou détritus qui obstruent parfois nos caniveaux. Nos poubelles seraient rentrées après la collecte. Chaque promenade canine se ferait avec le souci de la propreté, grâce à un sac dédié aux déjections. Et nos rues, enfin, ne porteraient plus la trace négligente des mégots jetés.

À ce propos, laissez-moi vous éclairer sur le triste sort d'un mégot lorsqu'un avaloir d'eau pluviale est pris pour un cendrier.

Avant toute chose, il est important de rappeler que jeter un mégot dans la rue est formellement interdit, au même titre que tout autre déchet. L'article R.644-2 du Code pénal prévoit d'ailleurs une contravention de 4ème classe, avec une amende forfaitaire de 135 € (pouvant être majorée à 375 €).

Au-delà de la pollution visuelle, ces mégots de cigarettes sont une véritable source de pollution environnementale. Leurs filtres contiennent des milliers de substances ../..

chimiques (acide cyanhydrique, naphtalène, nicotine, ammoniaque, arsenic, mercure, plomb, pour n'en citer que quelques-unes), dont beaucoup sont toxiques pour nos écosystèmes. Un simple mégot met plus de dix ans à se décomposer ! Abandonné au sol, il est bien souvent emporté par les eaux de pluie, avec de fortes chances de finir son voyage dans nos mers et océans.

La solution est simple : déposez vos mégots dans la poubelle des ordures ménagères ou utilisez les poubelles et cendriers présents sur la voie publique. C'est un geste élémentaire, mais ô combien plus respectueux.

En résumé, jeter un mégot à terre est un acte peu glorieux qui révèle un manque de considération pour notre environnement, comme si la nature était une vaste poubelle. Ne vous joignez pas à ceux qui agissent ainsi !

Changeons nos comportements pour une meilleure qualité de vie. C'est l'objectif souhaité pour notre commune et les générations futures.

En attendant de constater les fruits de ces efforts, je vous souhaite un bel été.

Prenez soin de vous, faites le plein de soleil et de vitamine D. Nous ferons le point en fin d'année pour évaluer les progrès de nos actions en faveur de l'environnement.

Amitiés,

Daniel GIRARDIN

Informations utiles ...

Les drones de loisir ...





Un pilote de drone de loisir ne peut en aucun cas survoler certaines zones.

Zones interdites aux drones de loisir :

- Les agglomérations (petites ou grandes villes) et les espaces privés.
- Les sites sensibles, nucléaires, militaires, prisons, hôpitaux et certains sites industriels.
- Les aéroports ou aérodromes.
- Les parcs nationaux, les réserves naturelles et certains sites historiques ou touristiques.
- Les personnes ou rassemblements de personnes.
- Les zones de sinistres, d'incendies ou d'accidents.

Pour pouvoir survoler, filmer ou photographier toutes les zones interdites, le pilote de drone doit être un professionnel, déclaré à la Direction générale de l'aviation civile DGAC, faire les déclarations préfectorales obligatoires et obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires.



Nous rappelons que pour être informé de l'actualité de notre commune, nous proposons GRATUITEMENT de télécharger l'application

PANNEAU POCKET.

Cette inscription sur Panneau Pocket permet aux administrés de prendre connaissance des événements qui ont lieu sur la commune : coupure d'eau et d'électricité, travaux.....

Des informations sur d'autres communes ou gendarmeries avoisinantes adhérentes sont également disponibles.

Un outil très utile !

N'hésitez pas à l'installer.

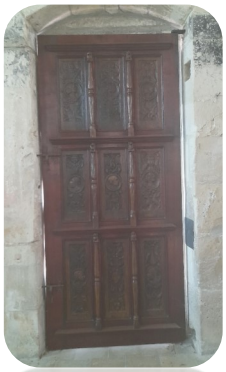

Réponse aux interrogations sur la couleur des portes de notre église



La restauration des portes de notre église, débutée en 2024, s'achèvera fin 2025.

Les **sculptures** sont restaurées par Madame Irène BORDEREAU, restauratrice d'œuvres sculptées, tandis que les **menuiseries** sont prises en charge par Monsieur Bruno MOZIN, artisan menuisier.

Ce projet est mené sous la supervision de Madame OGER LEURENT, conservatrice des monuments historiques pour l'Aisne et la Somme, et de Monsieur Jean-Claude DRUESNE, ingénieur des services culturels et du patrimoine, conservateur délégué des antiquités et objets d'art de l'Aisne.

Le financement est assuré grâce à la participation de l'**État**, de la **Région Hauts-de-France**, du **Département de l'Aisne** et de la **Commune**.

Actuellement, vous pouvez observer le dos de cette porte. Sa couleur a été définie à partir d'un nuancier découvert sur des portes datant de la même époque. Dans un souci de préservation de ce patrimoine du XVIe siècle, datant de la Renaissance de François Ier et de la découverte de l'Amérique, il a été décidé d'**inverser la position des 18 panneaux sculptés** afin de les protéger des intempéries.

Atelier Mémoire :

Vous avez + de 60 ans et vous voulez améliorer votre mémoire, venez assister aux ateliers de prévention mémoire , gratuitement, de 15h00 à 16h00. Les lundis depuis le 28 avril … Les prochaines dates sont le 23 juin à la salle des associations (derrière la Mairie), les 07 juillet, 21 juillet et 28 juillet à la salle polyvalente.

Atelier Sophrologie :

La pratique de la sophrologie repose sur une combinaison de techniques de relaxation, de respiration et de visualisation positive visant à favoriser le bien-être et à réduire le stress. Le support d'accompagnement du patient repose principalement sur la voix du sophrologue.

Vous avez + de 60 ans , venez assister aux ateliers de sophrologie , gratuitement, les lundis 01/08/15/22/29 septembre et les 06/13/20 octobre de 14h30 à 16h , à la salle associative.

Ô LACHER PRISE :

Massage détente, technique manuelle de soulagement des articulations, des muscles, et tendons. Ceux-ci vous permettront de retrouver de l'amplitude dans vos mouvements.

Tous les vendredis après-midi dès 14h00 place de l'Europe.

Sur rendez-vous uniquement, laisser un message par téléphone 06 51 34 74 79, par mail olacherprise@gmail.com, via Facebook en message privé, je vous répondrai entre 2 rendez-vous.

Yoga sur chaise ou au sol avec Cynthia MONTICELLI, professeure de yoga

Pour un mieux être au quotidien, quelque soit votre condition physique.

Le Mercredi de 16h30 à 17h30 à la salle polyvalente de Trélou-sur-Marne.

Reprise des cours le mercredi 10 septembre 2025

Mail : cynthiayoga@gmail.com Tél : 06 74 13 32 18 FB : Yogasana-sud de l'Aisne

Une commune active



Le 14 mars 2025, la région des Hauts de France organisait une journée où écoles primaires, collèges, lycées et autres institutions … nettoyaient notre région « les Hauts de France propres ». Rappelons que notre «Champagne» fait partie du patrimoine de l'UNESCO. Les enfants des mercredis récréatifs ont participé à leur façon à cette action…



Pourquoi ne pas organiser une plus grande opération en mars 2026 … avec nos amis chasseurs et pêcheurs, les amoureux de la nature et pourquoi pas notre école … ?

Pour ne pas ramasser, il ne faut pas jeter !!

Ils sont aussi aller visiter l'Agence Postale Communale (APC), tenue par Valérie l'une de leur animatrice à l'accueil périscolaire, qui leur a expliqué le fonctionnement d'une APC.



L' entreprise Cyril CAILLOT a offert un reste de camion de cailloux lors de travaux de drainage viticole à la commune.

Nos retraités les ont étalés bénévolement dans le chemin rural N°102 dit des Hattiers afin de l'améliorer pour le confort des riverains.

LES PARCOURS DU Cœur Hauts-de-France

Pour la première fois, la commune a organisé, le dimanche 18 mai 2025 au lac, le « Parcours du Cœur. » Cette journée avait pour but de sensibiliser les personnes sédentaires aux bienfaits de l'exercice physique régulier sur la santé.

40 participants de tous âges se sont rassemblés dans la convivialité, l'enthousiasme et la joie de vivre. Les thèmes abordés furent les risques de sédentarité, du tabac, d'une mauvaise alimentation. Un bénévole de la Croix Rouge de Château-Thierry a fait une intervention sur le massage cardiaque, l'utilisation du défibrillateur et l'appel au secours. 40€ ont été reversés à la Fédération de Cardiologie. Merci à Emmanuelle pour son aide.







Samedi 17 Mai 2025, toute l'équipe de Sapeurs-Pompiers de la caserne de Trélou-sur-Marne a accueilli de nombreux visiteurs tout au long de la journée lors des portes ouvertes. De nombreuses activités ont été proposées comme : un parcours dans le noir, des initiations aux gestes qui sauvent, une désincarcération, l'utilisation de la lance incendie, et bien d'autres animations encore.









Quatre Sapeurs-Pompiers de notre commune ont participé au Challenge de la qualité 2025. Il s'agit d'une compétition sportive départementale où les Jeunes Sapeurs-Pompiers et Pompiers s'affrontent sur des épreuves d'athlétisme et le célèbre Parcours Sportif Pompier (PSP : parcours d'obstacles combinés et ateliers variés).

Ophélie, Tiago, Anthony et Julien nous ont offerts 3 podiums.

Julien a eu l'honneur d'être retenu pour représenter l'Aisne lors du challenge Zonal qui a eu lieu le 17 mai 2025, à Saint-Valéry-en-Caux (Seine Maritime).

N'ayant pas été sélectionné pour la finale du 5 juillet 2025 dans la Loire, l'aventure s'arrête là pour cette année.

Bravo à eux pour cette belle mise en avant sportive de notre centre de secours.

Vidéo protection : Le système de vidéo protection est désormais opérationnel avec l'installation de huit caméras sur le territoire communal. Le déploiement a été effectué dans un cadre légal strict, avec un accès aux images réservé aux autorités habilitées, afin de garantir le respect de la vie privée.

Travaux rue Jean Jaurès : Les travaux de la rue Jean Jaurès vont reprendre en juin avec l'entreprise GTIE, sur le tronçon situé entre la rue du Couvent et l'entrée de la commune. L'objectif est d'achever l'enfouissement des réseaux ENEDIS et Orange, ainsi que l'installation du nouvel éclairage public. Ce chantier devrait s'achever en début d'année 2026. La rénovation de la voirie sera ensuite entreprise pour remettre en état cet axe de circulation important.

Les assistantes maternelles de Trélou-sur-Marne...

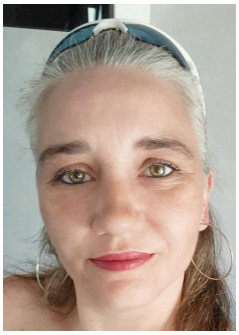

DA SILVA Elodie

6 chemin de Cornet

02850 Trélou-sur-Marne

06.60.78.99.44



HUBERT Karine

56 rue Jean Jaurès

02850 Trélou sur Marne

06.80.84.62.33



PETRE Célia

8 rue Molière Chassins

02850 Trélou-sur Marne

07.50.37.32.89



NOUVIAN Sylvie

6 lotissement la Baudière

02850 Trélou-sur-Marne

06.74.40.47.18

Communications des Associations

Maison d'Assistantes Maternelles 'Les P'tits Bouchons'

MAM Les P'tits Bouchons
11 rue Victor Hugo
02850 Trélou -Sur-Marne

La MAM «Les P'tits Bouchons » a des places de disponibles dès maintenant !

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez connaître nos horaires, nos disponibilités, mais aussi notre fonctionnement et nos activités.

En attendant, vous pouvez suivre nos aventures sur les réseaux sociaux !



N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

À bientôt, Aurélie, Aurore, Laëtitia.

Emmanuelle DARTOIS vous attend chaque Mercredi ,

à la salle polyvalente de Trélou-sur-Marne….

18h30 : cardio-renfo

19h30 : Pilates / Stretch.

Manu Fitness

Reprise des cours le 24 septembre 2025 (selon la date des vendanges)

Inscriptions au 06.09.40.66.92

Les Amis du Lac

Depuis le 1er Avril 2025, la Mairie nous a accordé un contrat de prêt à titre gracieux d'un an pour mettre en valeur le Lac de Trélou sur Marne. Ce contrat, on l'espère, sera renouvelé par la municipalité qui sera élue en mars 2026.

Le 30 Mars dernier, lors de l'Assemblée Générale, nous avons pu faire le bilan de l'année écoulée et envisager l'avenir ensemble. Depuis, les nouvelles adhésions ont commencé et nous remercions tous ceux qui nous soutiennent et continuent l'aventure avec nous.

Cette année sera marquée par plusieurs journées d'entretien du site. D'ailleurs, le 27 Avril, une quinzaine de bénévoles ont nettoyé la voie d'entrée du lac entre Courcelles et Trélou sur Marne : ramassage de déchets, élagage, nettoyage… Un travail ardu mais satisfaisant.

Nous vous informerons de ces temps de grands ménages via les réseaux sociaux si vous avez envie de participer et de partager avec nous ces moments conviviaux.

Notre projet étant la mise en valeur du site du lac de Trélou sur Marne, nous avons pris contact avec le Conservatoire de Picardie pour avoir des conseils d'experts. Ils doivent venir nous rencontrer prochainement.

Nous avons aussi adhéré à l'association des Croqueurs de Pomme qui nous ont donné des conseils pour avancer dans ce projet.

Le lac sera aussi le lieu de plusieurs activités :

Le **18 Mai, la municipalité a** organisé une journée **« Parcours du coeur »** : une initiative de la Fédération Française de Cardiologie qui vise à promouvoir la santé par l'alimentation et le sport.

Le **28 Juin**, à partir de **18h**, nous sommes heureux de vous inviter à un **« Pique-Nique Champêtre »**. L'entrée est gratuite, chacun apporte son pique-nique et l'association tiendra une buvette dont les bénéfices serviront à financer nos projets. Et pour vous divertir, des artistes et amis seront présents : **Mickaël Letourneur**, magicien et hypnotiseur, **Ogorki**, un groupe de rock champêtre et **Baarok Nalem**, un groupe de chanson française.

Nous comptons sur vous, adhérents ou non pour partager cette journée

Familles rurales
Vivre mieux !
Association de Trélou sur Marne

Brocante

Dimanche 27 juillet 2025

Tél : 07.71.11.34.22
mail : famillesrurales02850@gmail.com

Cercle sportif de Trélou-sur-Marne

Quelques nouvelles de nos 35 patineurs… Le 21 décembre, nous avons organisé un challenge inter club avec des ateliers d'agilité, des courses de vitesse et de fond…. Le 26 janvier, 5 patineurs à la compétition indoor d'Epernay : une 3ième et 4ième place au classement… Le 06 avril, 3 compétiteurs au semi-marathon roller de Troyes : une 7ième et 11ième dans les différentes catégories… Le 1er mai, 1ère participation à un stage vitesse sur piste (7 participants)… Le 1er juin, 1 participant aux qualifications régionales (Grand Est) sur piste…

A venir : le 29 juin, 16 participants pour les 6h de Troyes et 1 équipe jeunes (nés à partir de 2016) pour les 3h, course en équipe relais… Pour finir en beauté, les 12 et 13 juillet, 3 participants aux 24h du Mans.

Nous profitons dès que le temps le permet pour aller sur la voie verte afin d'entraîner différemment nos sportifs. Nous sommes heureux de constater autant de motivation de la part nos patineurs et de voir une évolution remarquable des jeunes recrues. N'hésitez à rejoindre l'équipe menée par Rodolphe, Thierry et Bertrand dès septembre.






Démonstration et initiation

Dimanche 15 juin à 16h00



Animations dans les maisons de retraite de Barzy et de Varennes



Participation du club au :

1 KM DE DANSE
7 JUIN 2025
Une fête de la danse
À CHÂTEAU-THIERRY
AVEC L'ÉCHANGEUR - CDCN

Association Country de Trélou/Marne

Les Threewolv'S
Organisent un
Bal Country
Samedi 6 décembre 2025
De 20 h 00 à 1 h 00, ouverture des portes 19 h 00.
Salle des Fêtes de DORMANS, 28 avenue de Paris 51700 Dormans



Entrée : 10 Euros
Gratuit enfants - 12 ans
Courrier
Les Threewolv's - M.Gueucier
57 rue Kennedy
02850 Trélou sur Marne

Réservations
06 13 71 61 92
Facebook : Threewolv'S
Buvette & petite restauration sur place



La Renverse
Chatillon sur Marne
Dimanche 17 Août 2025
de 11h 00 à 18h 00
Playliste sur CD Country
Initiations & Démo
Bar éphémère · Food Truck



Samedi 25 octobre

Reprise des cours le jeudi 05 septembre 2025

Renseignements auprès de Frédérique GUEUCIER au 06.13.71.61.92.

Les associations du Centre de secours de Trélou-sur-Marne

L'amicale des sapeurs-pompiers du centre de secours de Trélou-sur-Marne a vu le jour en 1917 (archive de la sous-préfecture de Château-Thierry). A sa création, elle avait pour but de valoriser l'engagement de chaque pompier lors de la traditionnelle Sainte-Barbe.

Alors, quel est le rôle de l'amicale aujourd'hui ?

Eh bien elle organise, participe, soutient des manifestations locales afin que notre commune vive : les portes ouvertes, le bal populaire du 13 juillet, les cérémonies de commémorations...

Celle-ci prend le relais financièrement, quand cela est nécessaire, afin d'améliorer, d'entretenir et de rendre attractive notre caserne : travaux d'aménagement intérieur, éclairages extérieurs, achats de mobilier…

Comment sont financés ces manifestations et travaux ?

Grâce à vous, 100% de nos « revenus » sont des dons ou des subventions.

Notre traditionnelle tournée des calendriers représente à elle seule + de 90% de nos recettes.

Nous ne vous dirons jamais assez merci pour votre générosité, **MERCI**.

Et pour nos jeunes ?

C'est en 2002 que l'amicale des JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) de Trélou-sur-Marne est créée. Elle a vu passer de nombreux jeunes issus de tous milieux pendant près de 5 ans, mais malheureusement elle a été mise en sommeil pendant plus de 15 ans par manque d'encadrants et de locaux conformes.

2022, pourquoi ne pas relancer notre école de Jeunes Sapeurs-Pompiers ?

A l'initiative des quelques Sapeurs-Pompiers de Trélou-sur-Marne et avec le soutien de leur hiérarchie, la reprise des cours a pu avoir lieu à la rentrée 2023.

Formation des animateurs, locaux adaptés, tout était réuni pour que la reprise puisse avoir lieu dans les meilleures conditions. Après 2 ans d'activités, 12 JSP sont engagés dans une formation de 4 ans afin d'acquérir les bases pour devenir Sapeurs-Pompiers de France.

En septembre, ce sont 10 nouvelles places qui seront ouvertes afin d'accueillir des jeunes de 11 à 13 ans souhaitant intégrer cette belle et grande famille.

Dossier d'inscription sur demande au 06.03.00.50.15 ou 07.88.97.11.46

Les SP de Trélou

Nos déchets :

Lieu-dit de l'Anneau Brulé	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ÉTÉ	Fermé	Fermé	Fermé	9h - 12h	Fermé	9h - 12h
	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermé	13h30 - 18h	13h30 - 18h
HIVER	Fermé	Fermé	Fermé	9h - 12h	Fermé	9h - 12h
	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	Fermé	13h30 - 17h	13h30 - 17h

Nos commerces ambulants ...

pains et viennoiseries 

Chaque jeudi le Boucher

de Jaulgonne de 8h00 à 12h00



bouquets de fleurs

Bibliothèque Municipale de Trélou-sur-Marne

Inscription gratuite

Chaque année, la commune investit pour alimenter la bibliothèque en livres pour enfants et adultes.

Un contrat avec la bibliothèque de Soissons permet un renouvèlement régulier.

Horaires :

Lundi

de 16h30 à 18h00

Jeudi

de 17h30 à 19h00

Coup de cœur d'une lectrice

Et si tu revenais

de Coralie JANNE

Mia se sent responsable de la mort de Stan. Elle ne veut pas lui survivre. Alors, une dernière fois, elle se rend sur sa tombe. Pour se rappeler le couple fou d'amour qu'ils étaient. Pour demander pardon, aussi, d'avoir laissé la rancœur et la douleur la submerger.

Sur le banc du cimetière, elle est abordée par un inconnu qui semble tout savoir d'elle.

La question qu'il lui pose va bouleverser sa vie. Et, par-delà la mort, celle de Stan…

– Que seriez-vous prête à faire pour que revienne l'homme que vous aimez ?

– Tout. Je serais prête à tout…



Rappel de quelques règles élémentaires du « bien vivre ensemble »

Parmi les incivilités les plus constatées et dénoncées :

1- Les déjections canines : Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour les enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

2- Musique/Aboiements de chien : Est-ce des nuisances sonores ? Que dit la loi sur les aboiements intempestifs d'un chien ?

L'article R1336-5 du Code de la santé publique dispose que : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme, dans un lieu public ou privé ; il importe peu que le bruit soit causé par une personne elle-même, par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde, ou encore d'un animal placé sous sa responsabilité. Selon la loi, on parle de "bruits de comportements" pour désigner ce type de nuisances sonores.

Ainsi, les aboiements d'un chien sont générateurs d'un trouble reconnu par la loi (Code de la santé publique) et peuvent, de ce fait, être sanctionnés.

Outre le critère de répétition, primordial, il suffit que les aboiements du chien soient continuels (le chien aboie toute la journée ou toute la nuit), et/ou intenses (même si le Code de la santé publique ne définit pas de seuil de tolérance pour la puissance des aboiements d'un animal). L'une de ces situations est suffisante à caractériser la situation de tapage. On parle également dans ce cas de "trouble anormal de voisinage".

3- Les chiens qui divaguent : Extrait de l'Arrêté Municipal du 18 décembre 2023 : « Les chiens doivent être tenus en laisse »

Article 1 : Il est expressément interdit de laisser les animaux divaguer sur la voie publique sur l'ensemble de la commune, seuls et sans son maître ou gardien.

Article 2 : Dans l'ensemble de l'espace de la commune urbanisée ou pas, tout chien circulant sur la voie publique et les espaces publics doit être impérativement tenu en laisse.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté seront affichées conformément aux règles en vigueur.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire et les employés communaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

../..

4- Trottoirs et caniveaux : En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de nettoyer les trottoirs et le caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales. Le maintien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués. Les produits de balayage doivent être mis dans des sacs poubelles puis en bac afin d'être enlevés, dans les même conditions que les ordures ménagères. *Arrêté municipal 17 juillet 2017*

En temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de la façade de leur maison ou de leur terrain sur la largeur du trottoir jusqu'au caniveau. En cas de verglas ou le sol demeurant glissant après son déneigement, et afin de prévenir tout accident, du sel ou sable sera épandu. L'épandage du sel est interdit sur les terre-pleins et les endroits plantés d'arbres.

5- La règlementation du bruit : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc… ne peuvent être effectués que du **Lundi au Samedi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00, les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.** *Arrêté préfectoral 19 avril 2016*

6- Le brûlage :

« Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères ainsi que des déchets d'hydrocarbures et de produits dérivés de la pétrochimie (pneu, huile de moteur, etc...) est interdit ». *Extrait de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départementale (RSD).*

Par ailleurs, selon la classification des déchets : les déchets de jardins et de parcs sont considérés comme des déchets ménagers. *Décret n°2002-540 du 18 avril 2002*

7- Entretiens de végétaux : Les haies ne doivent plus être taillées entre le 15 mars et le 31 juillet. Elles seront taillées à l'aplomb du domaine public. Leur hauteur est limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Soyons vigilants face aux dangers des chenilles processionnaires



C'est la période des chenilles processionnaires. En forêt, leurs poils urticants peuvent être dangereux pour la santé des Hommes et des animaux, notamment les chiens .

Les **chenilles processionnaires du chêne** sont présentes depuis la fin du XVIIIe siècle de l'ouest de l'Europe à la Turquie. En France, **elles se manifestent presque partout**. Les chênes des forêts et des parcs ainsi que la chaleur des villes favorisent aussi sa pullulation. Pondus en fin d'été, **les œufs éclosent généralement en avril**. Vivant en colonies, le jour, les chenilles séjournent dans des nids soyeux qui grossissent avec l'âge et le nombre des chenilles. Ces nids sont plaqués **sur le tronc ou sous les branches** des chênes. Elles **sortent en fin de journée, en procession,** pour se nourrir des feuilles du chêne.
Elles ne se déplacent au sol qu'accidentellement. En effet, elles s'alimentent et se nymphosent (transformation de larve en chenille) sur l'arbre.

Les **chenilles processionnaires du pin** construisent des nids en forme de fuseaux blancs. Dès le **mois de mars**, les chenilles, qui ont hiberné dans les nids, descendent de l'arbre en procession pour s'enfouir dans le sol en attendant de se transformer en papillon.
Elles peuvent se trouver au sol. Au contraire de la processionnaire du chêne, elles descendent en procession en mars pour se nymphoser dans le sol.

Des chenilles de nos régions, **la chenille processionnaire est la plus urticante**. La protéine en cause est localisée dans des poils microscopiques qui apparaissent au 3e stade larvaire (fin avril, début mai).
Les allergies peuvent être très fortes.

Sur l'Homme, la réaction peut être violemment allergique. Le contact génère des troubles parfois graves (choc anaphylactique, œdèmes, irritations, démangeaisons) dans les cas les plus fréquents, voire des réactions plus importantes chez les personnes sensibles, nécessitant un recours médical.

Chez les animaux, en cas d'ingestion, la langue peut se nécroser, les empêchant de s'alimenter.

La vigilance doit être de mise en évitant tout contact direct avec les chenilles, leurs nids et les zones potentiellement infestées.

Bon à savoir : les poils restent urticants jusqu'à 2 à 3 ans après leur apparition qu'ils soient dans le nid déposés par les mues ou qu'ils aient été "lâchés" par la chenille.

Quelques recommandations de prévention :

- Porter des vêtements couvrants ;
- Eviter les arbres porteurs de nids ;
- Eloigner les enfants et les animaux de compagnie ;
- Ne jamais toucher les chenilles vivantes ou mortes, les nids anciens ou récents ;
- Eviter de se frotter les yeux en cas d'exposition ;
- Par grand vent ne pas faire sécher son linge à l'extérieur près des arbres atteints.

Au retour de forêt :

- En cas de doute, prendre une douche tiède et changer de vêtements ;
- Si des problèmes subsistent, consulter un médecin traitant. Si des réactions sont visibles sur un animal de compagnie, consulter rapidement un vétérinaire.

Les associations ...

Section Locale

Président : Jean-Louis COUVENT

Tél : 06.31.98.03.35

Présidente :
Frédérique GUEUCIER
Tel : 06 13 71 61 92
www.trelou-country.fr
gueucier.michel@orange.fr

Amicale des Sapeurs Pompiers

Président : Julien HERAULT

La Beauté du geste
Tel : 06 33 32 97 75
Site : bullescence.com



Société de Chasse

Président :

Jean-Claude OLIVIER

Cercle sportif de Trélou

Président : Bertrand OLIVIER

cst.rodolphe@orange.fr

Fitness

Emmanuelle DARTOIS

Tél : 06.09.40.66.92

Président : Adrien LARANGOT
Tel : 06 76 13 83 84
Mail : assotreloupassion@gmail.com
Site : treloupassion.skyrock.com

Président : Léo ASSAILLY

Tél : 07.71.11.34.22

famillesrurales02850@gmail.com

Tel : 07.82.38.71.44

mam.lesptitsbouchons.003@gmail.c

Les Amis du Lac

Présidente : Dominique BŒUF

Tél : 06.87.42.67.70

lesamisdulacdetrelou@gmail.com

Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne

Présidente :
Sylviane LECOMTE

Tel : 06 82 77 58 36

syndicatapicolsudaisne@gmail.com

syndicatapicolesudaisne.e-monsite.com

L'Agence Postale Communale

Vous serez accueillis par Valérie

du lundi au samedi de 9h00 à 11h30.

Tous renseignements au 03 23 70 27 57.

Etat civil

Naissance : Félicitations aux heureux parents !

SERVENAY Constance, le 30 avril 2025, à Bezannes,



Décès : Sincères condoléances aux familles.

FIDAIRE Gilles, le 09 janvier 2025, à Château-Thierry,

SURATEAU Georges, le 17 janvier 2025 , à Romigny,

VALLET Vve DÉQUAY Jeannine, le 14 avril 2025, à Château-Thierry,

BLOCUS Vve LÉON Colette Vve, le 14 avril 2025, à Château-Thierry,

Coordonnées utiles ...

Maison France Service …

Vous renseigne et peut vous accompagner dans toutes vos démarches administratives :

La maison de l'AGGLO

1 rond-point du Cahot

02 330 Condé-en-Brie

Ouvert chaque Vendredi de 9h00 à 12h45 et de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous au :

03 23 69 75 41 ou maisondelagglo@carct.fr

Mairie de Trélou-sur-Marne

Ouverture au public :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30

Adresse électronique : contact@mairietrelou.fr

Téléphone : 03 23 70 25 34

Site web : www.mairie-trelou-sur-marne.fr

Et aussi sur sa page Facebook : Trelou Mon Village